

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

Compte-rendu affiché le : 9 juin 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2023

N° 23-06-09

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
Désignation des délégués aux élections sénatoriales

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Serge GRANGE - Christine PALLEY – Thomas ROCHETTE - Céline BENNICI – André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Suzanne BOICHON à Daniel DUCROS - Françoise PION à Geneviève NIGAY - Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET - Lydie THOLLOT à Guy BERNE.

Membre absent : Jacques DECHANDON – Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI – Joaquim DE ALMEIDA (nationalité étrangère) - Aurélie DESBREE.

Mis en ligne, le
12 JUIN 2023
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

12 JUIN 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à dix-huit heures zéro minutes, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Galmier

M. Philippe DENIS, maire a ouvert la séance.

Le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM./Mmes Romain MONTELMARD, Céline BENNICI, Christian BECUWE et Jean-Paul SOLEILHAC.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire (ou son remplaçant) a constaté que 1 liste de candidats avaient été déposées.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents et représentés	24
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne)	24
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés	24

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
12 JUIN 2023
Mairie de Saint-Galmier

La liste « Philippe DENIS » a obtenu 24 suffrages et ainsi, 15 délégués titulaires et 5 suppléants, à savoir : .

Titulaires

1	Philippe DENIS
2	Mireille PAULET
3	Jacques DECHANDON
4	Arlette PEREIRA
5	Gilles GRANGIER
6	Suzanne BOICHON
7	Gérard ALLANCHE
8	Céline BENNICI
9	Guy BERNE
10	Solange MORERE
11	Michel FRANCHINI
12	Marie-Hélène BRUNET
13	Serge GRANGE
14	Marie-Hélène BOUILHOL
15	Romain MONTELMARD

Suppléants

1	Geneviève NIGAY
2	Christian BECUWE
3	Françoise PION
4	André HUBERT
5	Christine PALLEY

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 12 juin 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

12 JUN 2023

Mairie de Saint-Galmier